

Le 27 janvier 2025

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Lundi 27 janvier 2025, à 19 h 00, à la salle Gaston-Vallée au 72 boulevard de la Montagne, Chambord, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau et messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest.

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Alphonse Fortin	conseiller
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Julie Caron, greffière-trésorière, pour être tenue à la salle Gaston-Vallée au 72 boulevard de la Montagne, Chambord, le 27 janvier 2025 à 19 h 00, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Rapport de l'auditeur indépendant
- 4) Période de questions
- 5) Clôture de la séance

DONNÉ ce treizième jour du mois de janvier 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron
JC/PT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC/PT

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

RÉSOLUTION 01-41-2025 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal. Ils consentent également unanimement de discuter d'un sujet n'ayant pas fait l'objet de l'avis de convocation :

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Alphonse Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé avec l'avis de convocation reçu pour la présente séance, avec les modifications suivantes :
 - Approbation des comptes à payer ;
 - Appel d'intérêt pour la gestion d'un comptoir de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et de plein air ;
 - Octroi du mandat pour la réparation du chauffage au Centre Marius-Sauvageau ;
 - Demande de deux soumissions pour les contrats qui comportent une dépense de 2 500 \$ et plus.

RÉSOLUTION 01-42-2025 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Mallette SENCRL, portant sur les états financiers de la Municipalité de Chambord pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ;

- 2- D'accepter le rapport de l'auditeur indépendant préparé par Mallette SENCRL, portant sur le taux global de taxation de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

RÉSOLUTION 01-43-2025 COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 décembre 2024 totalisant la somme de (factures payées)

154 631.02 \$
- 2- En date du 31 décembre 2024 totalisant la somme de (facture à payer)

435 918.00 \$
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

RÉSOLUTION 01-44-2025 APPEL D'INTÉRÊT POUR LA GESTION D'UN COMPTOIR DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, RÉCRÉATIFS ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) a été subventionné et mandaté pour la réalisation et la mise en œuvre au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un réseau régional de prêts d'équipements nommé Programme circonflexe (le **Programme**) ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise plus spécifiquement à permettre une meilleure accessibilité du matériel et de l'équipement sportif, récréatif et de plein air, à augmenter la pratique d'activités des Québécois dans un cadre sécuritaire et à favoriser de façon durable la pratique régulière d'activité, notamment auprès des personnes plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord souhaite créer ou bonifier un comptoir de prêt d'équipements dans le cadre du Programme et en assurer la gestion ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord s'engage : à gérer et à promouvoir un comptoir de prêt d'équipements accessible, à caractère communautaire et offert gratuitement à toute la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord s'engage : à offrir la plus grande accessibilité possible en termes d'offre saisonnière et d'heures d'ouverture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord s'engage : à déployer les moyens nécessaires afin d'en maintenir l'existence et l'efficacité, étant donné l'importance d'assurer la pérennité et la sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Chambord a effectué l'évaluation de la couverture en termes d'assurances responsabilité et que le comptoir de prêt est assurable ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le Conseil Municipal accepte et s'engage selon les balises du programme, la Municipalité de Chambord, si elle est sélectionnée, pour une période de trois ans pour la gestion des opérations et l'administration d'un comptoir de prêt d'équipements ;
- 2- Que le conseil Municipal autorise monsieur Romuald Gnaboa, coordonnateur au développement et à l'animation de la vie communautaire, à agir en tant que représentant officiel de la Municipalité de Chambord pour assurer les différents suivis avec le RLS ;
- 3- Que le conseil Municipal autorise Julie Caron, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec de la Municipalité de Chambord pour assurer les différents suivis avec le RLS.

RÉSOLUTION 01-45-2025 OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉPARATION DU CHAUFFAGE AU CENTRE MARIUS-SAUVAGEAU

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Plomberie Roy pour la réparation du chauffage au Centre Marius-Sauvageau au montant de 7 157.19 \$ (taxes incluses), tel que convenu dans la soumission en date du 6 janvier 2025.

RÉSOLUTION 01-46-2025 DEMANDE DE DEUX SOUMISSIONS POUR LES CONTRATS QUI COMPORTENT UNE DÉPENSE DE 2 500 \$ ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a adopté le 6 août 2019 le règlement 2019-658 sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Chambord veut s'assurer de prendre les meilleures décisions pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'au moins deux soumissions pour tout contrat de 2 500 \$ et plus aidera le conseil municipal avant de prendre une décision ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Sous réserve du règlement 2019-658, la Municipalité doit faire pour tout contrat de 2 500 \$ et plus une demande de prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs susceptibles d'offrir le meilleur prix et en tenant compte de la présence de fournisseurs locaux ;
- 3- D'abroger la résolution 09-642-2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 01-47-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 19 h 22 et que la prochaine séance se tienne le 3 février 2025.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».